

COMMUNE DE CASTELNAU-MONTRATIER
(Lot)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, les vingt-neuf janvier, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sur convocation de Joëlle Sanson, 1^{ère} adjointe

Présents : M. Mmes Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Elodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Gaëlle Duchêne, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Pelerau,
Excusés avec procuration : Eliane Laval a donné procuration à Patrick Gardes, Claire Perrotte a donné procuration à Céline Marin-Bonnemort.
Excusés : Pascal Ressigeac, Dominique Marin
Absents Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Mathieu Vinel, Bernard Resseguier, Lysiane Clary, Nicolas Gauzin.

Secrétaire de séance : Elodie Boyer

Madame Joëlle Sanson 1^{ère} adjointe, remercie Monsieur Norman Guardia conseiller aux décideurs locaux, de sa présence.

Validation à l'unanimité du procès-verbal du 29 janvier 2025

Monsieur Norman Guardia fait la lecture des délibérations concernant les votes de comptes administratifs ainsi que de l'affectation de résultat

1 - Délibérations :

1.1- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget commune :

Sous la présidence de Madame Joëlle Sanson adjointe au maire chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif budget commune 2024 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif commune</i>						
Résultats reportés	0.00	506 282.00	432 136.66		432 136.66	506 282.00
Opérations de l'exercice	1 777 411.79	2 097 289.82	509 009.73	718 953.95	2 286 421.52	2 816 243.77
Totaux	1 777 411.79	2 603 571.82	941 146 .39	718 953.95	2 718 558.18	3 322 525.77
Résultats de clôture	0,00	826 160.03	222 192.44	0.00	222 192.54	826 160.49
Restes à réaliser			1 269 800.00	1 133 146.00	1 269 800.00	1 133 146.00
Totaux cumulés	1 777 411.79	2 603 571.82	2 210 946.39	1 852 099.95	3 988 358,18	4 455 671.77
Résultats définitifs	0,00	826 160.03	358 846.44	0,00	0.00	467 313.59

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget commune.

Le conseil municipal adopte dans les mêmes termes le compte de gestion 2024 dressé par Madame Da Silva Brigitte comptable public du Service de Gestion Comptable de Cahors.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

1.2 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 du budget logements :

Sous la présidence de Madame Joëlle Sanson adjointe au maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif budget logements 2024 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif logements						
Résultats reportés	0,00	75 537.43	7 322.17	0,00	7 322.17	75 537.43
Opérations de l'exercice	6 621.08	26 434.88	22 562.53	7 700.44	29 183.61	34 135.32
Totaux	6 621.08	101 972.31	29 884.70	7 700.44	36 505.78	109 672.75
Résultats de clôture	0,00	95 351.23	22 184.26	0,00	22 184.26	95 351.23
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	6 621,08	101 972.31	29 884.70	7 700.44	36 505.78	109 672.75
Résultats définitifs	0,00	95 351.23	22 184.26	0.00	0,00	73 166.97

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget logements.

Le conseil municipal adopte dans les mêmes termes le compte de gestion 2024 dressé par Madame Brigitte Da Silva comptable public du Service de Gestion Comptable de Cahors.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

1.3 – vote de l'affectation de résultat 2024 du budget commune :

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif de la commune qui fait apparaître :

	fonctionnement	investissement
Dépenses	1 777 411,79	509 009.73
Recettes	2 097 289.82	718 953.95
Résultat de clôture 31.12.2024	+ 319.878,03	+209 944,22

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 506 282.00
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2024	
Résultat d'exécution de l'exercice	+ 209 944,22
Résultat d'investissement antérieur	- 432 136,66
Résultat budget logement	- 22 184.26
	- 244 376,70
Reste à réaliser au 31.12.2024	
Dépenses d'investissement	-1 269 800,00
Recettes d'investissement	+1 137 146,00
Solde des restes à réaliser	- 136 654,00
Besoin de financement de la section investissement au 31.12.2024	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 244 376.70
Rappel du solde des restes à réaliser	- 136 654,00
Besoin de financement de l'investissement	- 381 030.70
Résultat à affecter en fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 319.878,03
Résultat antérieur	+ 506 282.00
Résultat du budget logement	+ 95 351.23
Résultat de fonctionnement	+ 921 511,26
Affectation du résultat cumulé	
Couverture section d'investissement compte 1068	381 030.70
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter/2024 (R002)	540 480,56

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

1.4 – Vote du compte administratif et du compte de gestion du budget lotissement :

Sous la présidence de Madame Joëlle Sanson adjointe au maire chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif budget lotissement 2024 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif lotissement						
Résultats reportés	0.00	24 422.08	26 412.11	0.00	26 412.11	24 422.08
Opérations de l'exercice	50 841.24	50 841.24	57 987.00	49 178.00	108 828.24	100 019.24
Totaux	50 841.24	75 263.32	84 399.11	49 178.00	135 240.35	124 441.32
Résultats de clôture	0.00	24 422.08	35 221.11	0.00	35 221.11	24 422.08
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	50 841.24	75 263.32	84 399.11	49 178.00	135 240.35	124 441.32
Résultats définitifs	0.00	24 422.08	35 221.11	0.00	10 799.03	0.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement.

Le conseil municipal adopte dans les mêmes termes le compte de gestion 2024 dressé par Madame Da Silva Brigitte comptable public du Service de Gestion Comptable de Cahors.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

1.5 – Participation au réseau d'aide spécialisée pour les enfants en difficulté (RASED) :

Madame la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal que le réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficultés (RASED) est domicilié depuis septembre 2012 à l'école publique de Lalbenque, précédemment le siège était à Castelnaud-Montratier.

Une nouvelle psychologue a été nommée en septembre 2022 en remplacement suite à un départ à la retraite. Le RASED avait sollicité par le passé une participation financière de 2 €/élève pour chaque commune adhérente. Cette participation permet l'achat d'équipement et de fournitures pédagogiques, fournitures de bureau, tests psychologiques dans l'intérêt d'une meilleure prise en charge de l'enfant et d'un apport toujours plus qualitatif, ainsi qu'un renouvellement de matériel indispensable à son activité.

A compter **du 1^{er} janvier 2025**, le budget du RASED nécessite une continuité avec de nouvelles participations pour donner à la psychologue les moyens de fonctionner.

Ces participations seront à verser à la commune de LALBENQUE dont les coordonnées bancaires sont jointes à la présente délibération.

La commune sert de boîte aux lettres et peut communiquer à tout moment le montant des recettes encaissées et le montant des recettes réalisées avec le budget imparti.

Après examen et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le versement annuel et la participation à raison de 2€/élève scolarisé pour les écoles maternelle et élémentaire sur le compte de la mairie de LALBENQUE au profit du RASED ;**

Madame Joëlle Sanson explique que la subvention sert à acheter du matériel pédagogique.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1.6 – Autorisation de signer la convention de mise à disposition de l'ancienne cuisine de l'EHPAD :

Madame Joëlle SANSON 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal que la question de la location de la cuisine de l'ancienne EHPAD, a été soulevée en question diverse lors de la réunion du conseil municipal en date du 30 octobre 2024.

Aujourd'hui, afin que la SAS Braise et Saveurs puisse commencer son activité, il est nécessaire d'autoriser Madame Joëlle SANSON 1^{ère} adjointe au Maire, à signer la convention de mise à disposition du local, du fait de l'empêchement de Monsieur le Maire.

Il est entendu que la location se fera pour un loyer mensuel de 300€ à compter du 1^{er} avril 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable. et autorise, Madame Joëlle SANSON 1^{ère} adjointe au Maire à signer la convention.

Monsieur Gilbert Brocard explique qu'il reste une porte à changer et finaliser les travaux d'électricité. Ils ne feront pas de vente directe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1.7 – Suppressions d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux et d'un poste d'agent de maitrise principal :

Madame Joëlle SANSON 1^{ère} adjointe au Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 30 octobre 2024, créant 2 postes d'adjoints techniques territoriaux pour les écoles et l'ALSH, et du 27 juin 2024 créant 2 postes d'adjoints techniques territoriaux pour les ateliers municipaux.

Après avis favorables du comité social territorial en date du 23 janvier 2025, il est nécessaire de fermer tous les postes mentionnés en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame Joëlle SANSON 1^{ère} adjointe au Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1.8 – Autorisation de signer la maitrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'une partie de l'ancien EHPAD :

Madame Joëlle Sanson adjointe au maire, demande au conseil municipal l'autorisation de missionner la Société ALGA représentée par Monsieur Luis Gonzalez, architecte, pour la mission de maitrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation d'une partie de l'ancien EHPAD, mais également de mettre en place la procédure de marché public pour les mêmes travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame Joëlle Sanson adjointe au maire à signer l'ordre de mission de l'architecte et à lancer la procédure de marché public.

Madame Joëlle Sanson fait savoir au conseil municipal que le dentiste est très content de venir pratiquer à Castelnau-Montratier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage.

Le Maire :

Dominique Marin



La secrétaire :

Elodie Boyer

